



MAIRIE DE

MAISONCELLES-EN-BRIE

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 22 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Éric DEFRAËCE, Véronique LETOURNEL, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Hervé DECOUTTERE, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cindy MAILLOT qui a donné pouvoir à Sophie MILCENT et Benoist FOUAN qui a donné pouvoir à Cédric THOMAS.

Absents excusés : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Nadine BERTI, Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : Assia KASSE a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte-rendu du 18 mai 2021**
- **Attribution et signature du marché concernant la réfection des toitures et travaux divers de l'église Saint-Sulpice-Saint-Denis**
- **Approbation de l'Avant-Projet Sommaire concernant l'aménagement du terrain devant la salle des fêtes (Parc des Epistoliers)**
- **Redevance d'occupation du domaine public d'électricité**
- **Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales**
- **Questions et informations diverses**

Cédric THOMAS ouvre la séance et intervient auprès du conseil municipal en vue de modifier l'ordre du jour.

Le point sur l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire concernant l'aménagement du terrain devant la salle des fêtes est supprimé de l'ordre du jour. En effet, on a bien eu une réunion, ce jour (le 22 juin 2021 à 14h) avec le maître d'œuvre. Seulement, il a été nécessaire de préciser certains points pour l'élaboration du programme du projet. La prochaine réunion est prévue pour le 7 septembre prochain.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 MAI 2021

Cédric THOMAS demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil municipal, le 18 mai 2021, tout en rappelant les différents sujets discutés.

Pas d'observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ CONCERNANT LA REFECTION DES TOITURES ET TRAVAUX DIVERS DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE-SAINT-DENIS

Cédric THOMAS rappelle ce projet et notamment la mission de maîtrise d'œuvre pour les études et suivi des travaux. Dans le cadre de sa mission, le maître d'œuvre a analysé et rédigé le rapport d'analyse des offres et notamment sur :

Le lot 1 « Couverture / zinguerie » : 2 offres reçues

Le lot 2 « Charpente » : 1 offre reçue

Cédric THOMAS rappelle les critères de sélection des offres (Valeur Technique 60% et prix 40%). Concernant le lot 1, un écart de prix entre les deux offres est conséquent. C'est ce qui fait notamment la différence sur la note finale.

Concernant le lot 2, l'entreprise a répondu en tout point.

Le rapport conclue sur l'attribution des 2 lots envers :

- L'entreprise ROQUIGNY pour 200 981,56 € HT pour le lot 1
- L'entreprise PERRAULT pour 54 990,00 € HT pour le lot 2

Sur la base de ces conclusions, le conseil municipal attribue les marchés aux deux sociétés précitées et pour les montants correspondants.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ELECTRICITE

Le conseil municipal doit fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique et notamment due par ENEDIS.

La redevance ainsi calculée et fixée notamment en fonction du nombre d'habitants est de 215 € pour 2021.

Sur cette base, le conseil municipal décide de fixer le montant de cette redevance au taux maximum.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pas de précision à apporter depuis le 18 mai dernier

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un local prêté à l'amicale scolaire, devenu libre, va permettre la mise à disposition d'une boîte à livres. Le conseil municipal remercie notamment Mme VERDIER, ancienne institutrice, pour son aide à cette initiative.
- Les deux gîtes sont de nouveau libres. Les locations avec les Gites de France vont reprendre à partir du 1^{er} juillet.
- Feu d'artifice le samedi 4 septembre à 22H30
- Brocante le dimanche 5 septembre.

REMERCIEMENTS

Pour mener à bien les élections du 20 et 27 juin, des concitoyens de notre commune ont accepté d'être assesseurs. Nous les remercions vivement, au nom de tous, pour avoir aidé à accomplir cette tâche.

La séance a été levée à 21h43